pays. Nicholson parut convenir de tout, mais finit par tout refuser en donnant pour prétexte qu'il fallait recourir à la reine d'Angleterre pour obtenir une nouvelle décision. On se refuserait à croire à de pareils subterfuges, si l'on n'avait sous les yeux les pièces officielles qui le prouvent.[1]

L'hiver, durant lequel les Acadiens ne pouvaient émigrer, serait venu avant le retour de la prétendue réponse qui, du reste, n'arriva jamais : c'était tout ce que cherchait Nicholson.

L'année suivante, Nicholson était parti. La Nouvelle-Ecosse avait pour lieutenant-gouverneur le colonel Vetch. Cet officier, qui n'avait pas eu de termes assez violents pour censurer la conduite de son prédécesseur, ne respecta pas plus que lui la foi des traités, et mit les mêmes obstacles au départ des habitants.[2]

Les naïfs Acadiens, si honteusement bernés par Nicholson, s'attendaient si bien à partir dans le cours de 1715, qu'ils n'ensemencèrent pas leurs terres au printemps de cette

---

[1] " En 1714, les sieurs de la Ronde et Pinsens, capitaines, furent envoyés à l'Acadie pour obtenir de M. de Nicholson une liberté pour les François de l'Acadie de se retirer avec leurs bestiaux et leurs grains à l'Ile Royale

" M. de Nicholson permit à ces officiers de faire assembler les habitants pour savoir leurs intentions. Ils déclarèrent tous qu'ils voulaient retourner à leurs souverains. Il fut demandé à M. Nicholson que conformément à l'article quatorze du traité de paix, ces habitants eussent l'espace d'une année pour rester sur leurs biens sans empêchement.

" Qu'il leur fut permis pendant ce temps de transporter leurs grains et leurs bestiaux, de construire des bâtiments pour le transport de leurs effets et de recevoir de France les agrès et les apparaux pour ceux qui seroient bâtis au Port-Royal ou ailleurs.

" *Ces deux articles furent renvoyés à la décision de la reine.* On demanda encore qu'il leur fut permis de vendre leurs habitations ou de laisser procuration.

" Il fut répondu à cet article *remis à la reine*, de plus renvoyé à sa lettre qui en doit être un sûr garant.

" M. de Nicholson promit en outre une prompte expédition de tous ces articles... MAIS DEPUIS CE TEMPS ON N'A EU AUCUNE RÉPONSE SUR CE SUJET. — *Conseil de Marine*, 28 mars 1716.

" ... Il n'avait pas tenu à eux (les Acadiens) qu'ils ne se fussent retirés en 1714, mais la porte leur avait été fermée par le refus du général Nicholson." — *Conseil de Marine*, 23 mai 1719. *Rapport du P. Dominique de la Marche.*

Le rapport suivant adressé au Conseil de Marine, à Paris, fait voir que M. de Costebelle prévoyait les difficultés que ferait le général Nicholson au départ des Acadiens :

" Le 13 juillet je fis partir M. de la Ronde Denis pour le Port-Royal, dans un bateau de l'Acadie que j'avois frêté. J'envois à Votre Grandeur la copie de la lettre que j'ai écrite à M. de Nicholson, et des instructions que j'ai données à M. de la Ronde. Je lui ay remis les ordres de la Reine en anglois et en françois. M. Gaulin s'embarqua avec luy et plusieurs Acadiens qui étoient ici. J'ai cru, Monseigneur, de ne pas rendre un plus grand service au Roy que d'aider à ces habitans à sortir d'un abîme où ils vont tomber.

" Votre Grandeur me dit qu'elle envoyt pour eux les agrès que j'avois demandés ; mais ils viendront tard ; avant qu'on les leur ait fait tenir la saison sera bien avancée. *Ils avoient écrit à Boston pour en avoir ; M. de Nicholson l'a défendu, même a fait arrêter leurs bateaux et chaloupes qu'ils avaient bâtis.* Ils m'ont paru être dans le sentiment de ne pas sortir qu'ils n'aient vu la décision de M. Nicholson. *Il est constant qu'il fera tout ce qu'il pourra pour les retenir : ils ont même tenu déjà deux fois conseil pour quitter le Port-Royal... c'est en partie ce qui m'a déterminé à y envoyer, d'autant plus que les Anglois les ont mis hors d'état de pouvoir subsister, s'ils ne recueillent pas leurs récoltes en achetant leur blé.*" — *Lettre du Major L'Hermite*, 29 août 1714.

[2] " Ayant appris, Monsieur, par plusieurs habitants du Port-Royal, des Mines et de Beaubassin que celui qui commande à votre absence au Port-Royal (le colonel Vetch), leur a fait défense de sortir, et même en a refusé la permission à ceux qui lui ont demandés, ce qui fait que les habitants qui seraient maintenant établis sur les terres du Roi, se trouvent la plupart hors d'état de se retirer cette année...

" C'est ce qui m'a déterminé, Monsieur, suivant l'ordre que le Roi m'en donne, d'y envoyer M. de la Ronde Denis, capitaine d'une compagnie détachée de la Marine, à qui j'ai remis en main les ordres de la Reine, et conférera avec vous des raisons pour lesquelles ils sont détenus. J'espère, Monsieur, que vous rendrez toute la justice